ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 4275

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les problèmes posés par la formation d'aide médico-psychologique. Ces emplois sont en plein développement avec la mise en place de l'APA, qui crée la demande en matière de soins des personnes âgées. Des difficultés de recrutement commencent à se faire sentir. Cette formation se fait uniquement en alternance, ce qui suppose d'occuper un poste de titulaire dans un établissement. De ce fait, le nombre de personnes pouvant suivre cette formation est limité. Beaucoup de demandes ne peuvent être satisfaites faute de postes disponibles. La solution serait d'affecter aux établissements des postes supplémentaires, destinés spécifiquement à accueillir des personnes en formation, pour une durée déterminée. Il lui demande s'il entend mettre une priorité sur la formation des personnels d'aide et de soins aux personnes âgées, mesure indispensable pour accompagner la mise en place de l'APA.

Texte de la réponse

Le champ d'intervention des aides médico-psychologiques (AMP) connaît depuis quelques années d'importantes évolutions, particulièrement dans les établissements et services pour personnes âgées où leur nombre a augmenté de façon considérable. La mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie et la prise en charge globale de plus en plus individualisée des personnes âgées amènent à une intervention croissante des aides médico-psychologiques ayx côtés des intervenants traditionnels. L'alternance fournit d'ores et déjà une solution au problème de la formation de personnel qualifié dans ce secteur. En effet, beaucoup d'aides médico-psychologiques sont formés grâce à des contrats de qualification qui offrent de multiples avantages tant pour les employeurs que pour les personnels formés. Dans la perspective d'une réflexion sur le métier d'aide médico-psychologiques, les services de l'Etat ont récemment initié une étude afin de répertorier les différents modes d'exercice du métier dans le champ de la prise en charge des personnes âgées et de situer le positionnement des AMP dans les équipes pluriprofessionnelles. En fonction des conclusions de cette étude, il est prévu d'ouvrir ce diplôme, actuellement accessible uniquement en cours d'emploi, à la formation initiale. De plus, la validation des acquis de l'expérience, qui se généralisera en 2003, pourra également contribuer à augmenter l'offre en personnel qualifié de ce secteur.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4275
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE4275

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3501
Réponse publiée le : 10 février 2003, page 999